













Institut de Formation en Soins Infirmiers Marcel Hay Centre Hospitalier de Montluçon Rue Pamparoux 03100 MONTLUCON ☎ 04 70 02 30 89

→ ifsi.sec-stages@ch-montlucon.fr



DOSSIER D'INSCRIPTION

FORMATION DES TUTEURS DE STAGES IDE Année 2025

Date limite d'inscription : 28 février 2025 Début de la formation : 13 mars 2025

Coût: 550€ TTC pour 28 heures de formation

Pré-requis :

Infirmiers Diplômés d'Etat, Cadres de Santé

Objectifs de la formation :

- Maitriser les concepts et les enjeux du référentiel de formation
- Mobiliser les fondamentaux de la pédagogie pour les compétences
- Utiliser les méthodes appliquées à l'apprentissage et au tutorat
- Développer les pratiques en évaluation des compétences
- Identifier le projet de l'étudiant et sa progression d'apprentissage
- Accompagner la réalisation d'un projet en lien avec les objectifs définis
- Faire pratiquer une démarche réflexive dans un contexte de pluridisciplinarité
- Utiliser les outils du tuteur de stage en connaissant le rôle de chaque intervenant
- Se positionner en tant que tuteur : acquérir une posture de tuteur et créer une dynamique de groupe

Contenu de la formation:

Evolution du référentiel de formation suite à la réingénierie : finalité, contenu et modalités pratiques

- Principes et méthodes de la formation en alternance et de l'approche par compétences
- Accompagnement pédagogique
- Théories d'apprentissage et les différents paliers
- Evaluation des compétences des étudiants
- Construction du projet de stage
- Différents acteurs : leur rôle et missions
- Apport sur les situations professionnelles apprenantes
- Conduite d'entretiens
- Rédaction des différents rapports
- Création d'outils de suivi
- Initiation à la méthode d'analyse des pratiques

•

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Démarche réflexive à partir d'étude de cas
- Analyse de pratiques
- Utilisation du portfolio
- Jeux de rôle et simulation

Intervenants:

Cadre de santé formateur

Organisation de la formation :

Lieu: à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers

Dates et horaires :

Jeudi 13 mars 2025	9h00 à 12h	13h30 à 17h00
Vendredi 14 mars 2025	8h30 à 12h	13h30 à 16h30
Jeudi 10 avril 2025	8h30 à 12h	13h30 à 16h30
Vendredi 11 avril 2025	8h30 à 12h	13h30 à 16h30

Une attestation de validation de la formation sera délivrée en fin de formation.

Inscriptions:

Fiche d'inscription complétée, accompagnée du chèque de règlement à l'ordre de la **REGIE IFSI ou** d'une **attestation de prise en charge de la formation par l'employeur** à retourner à :

Institut de Formation en Soins Infirmiers - Rue Pamparoux - 03100 MONTLUCON

Merci de préciser lors de l'inscription si l'agent présente des contraintes particulières à suivre cette formation

Locaux partiellement accessibles aux personnes en situation de handicap

Une adaptation de la formation est envisageable pour les PSH, merci de préciser lors de l'inscription si l'agent présente des contraintes particulières à suivre cette formation, en contactant notre référent handicap : \square s.poworoznik@ch-montlucon.fr

Toute inscription est définitive et ne donnera lieu à aucun remboursement.

















FICHE INSCRIPTION FORMATION DES TUTEURS DE STAGE IDE ANNEE 2025 à retourner avant le 28 février 2025

Civilité :						
Nom de naissance :						
Nom d'usage :						
Prénom :						
Né(e) le : / /						
Adresse:						
Code postal : ville : ville :						
téléphone : adresse mail @ @ @ @ @ @ @ @ @ @ @ @ @ @ @ @ @ @ @						
Secteur de soins Employeur Fonction						
Secteur de soins Employeur Fonction Argumentation à suivre la formation :						
Employeur Fonction						
Argumentation à suivre la formation :						
Argumentation à suivre la formation : Organisme de prise en charge Pré-requis possédé par l'agent à suivre la formation : □ Infirmiers Diplômés d'Etat □ Cadres de Santé						
Argumentation à suivre la formation : Organisme de prise en charge Pré-requis possédé par l'agent à suivre la formation :						

La Direction de l'IFSI se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, les frais de formation engagés ne seront pas encaissés.